

APPENDIX "C"

THURSDAY, December 9, 1976

The Standing Senate Committee on National Finance to which the Supplementary Estimates (C) laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 1977, were referred, has in obedience to the order of reference of Tuesday, November 30, 1976, examined the said Supplementary Estimates (C) and reports as follows:

1. In obedience to the foregoing the Committee made a general examination of the Supplementary Estimates (C) and heard evidence from the Honourable R. Andras, President of the Treasury Board and Mr. B. A. MacDonald, Deputy-Secretary, Program Branch.

2. Supplementary Estimates (C) have been introduced solely to provide money to create jobs in areas of high unemployment through federal labour intensive projects. Similar provision has been made as a part of special winter employment programs every year from 1970/71 except 1974/75. For 1976/77 the sum of \$150 million is requested through two Votes. The first \$100 million will supplement the Local Initiatives Program and the second will establish authority for the Treasury Board to provide a total of \$50 million to departments to hire workers directly in projects with a high labour content.

3. The Committee was concerned that all projects financed by this appropriation would be self-terminating within this fiscal year. It sought assurance from the witnesses that the Treasury Board would apply criteria for the allocation of funds which would ensure adherence to a stated terminal date. The Committee recommends that all payments authorized through the Federal Labour Intensive Program be made only to projects which have a stated date of termination and that such projects have a direct impact on the reduction of local unemployment. In no circumstances should the financing of a project through this program commit the federal or any other level of government to future expenditures on it.

Respectfully submitted.

D. D. EVERETT
Chairman

APPENDICE «C»

Le JEUDI 9 décembre 1976

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel on a déféré le Budget supplémentaire (C) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, a étudié ledit Budget supplémentaire (C) conformément à l'ordre de renvoi du mardi 30 novembre 1976, et présente le rapport suivant:

1. Conformément à ce qui précède le Comité a effectué une étude générale du Budget supplémentaire (C) et a entendu le témoignage de l'honorable R. Andras, président du Conseil du trésor et de M. B. A. MacDonald, Sous-secrétaire, Direction des programmes.

2. Le Budget supplémentaire (C) a été présenté uniquement pour la fourniture de fonds en vue de la création d'emplois dans les secteurs où l'on enregistre un taux de chômage élevé, au moyen de projets du gouvernement fédéral nécessitant une main-d'œuvre abondante. Chaque année depuis 1970-1971, excepté en 1974-1975, des dispositions similaires ont été prises dans le cadre de programmes spéciaux pour l'emploi d'hiver. Pour 1976-1977 on demande la somme de 150 millions de dollars au moyen de deux crédits. Le premier crédit de 100 millions de dollars complètera les fonds affectés au Programme d'initiatives locales, et le deuxième crédit donnera au Conseil du trésor l'autorisation de fournir un total de 50 millions de dollars à des ministères en vue d'embaucher directement des travailleurs pour l'exécution de projets à forte concentration de main-d'œuvre.

3. Le Comité s'est inquiété de ce que tous les projets financés au moyen de cette affectation de fonds se termineront au cours de la présente année financière. Il a demandé aux témoins de lui donner l'assurance que le Conseil du trésor appliquera les critères pour l'octroi de fonds qui garantiront qu'une date stipulée de fin des programmes, sera respectée. Le Comité recommande que toutes les sommes autorisées dans le cadre du Programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre ne soient versées qu'aux projets dont la date de cessation a été stipulée et qui contribuent directement à réduire le chômage local. En aucun cas, le financement d'un projet effectué dans le cadre de ce programme ne doit engager le gouvernement fédéral ou tout autre échelon de gouvernement à effectuer des dépenses ultérieures pour en assurer l'exécution.

Respectueusement soumis,

Le président,
D. D. EVERETT.